



Envoyé en préfecture le 21/10/2022  
Reçu en préfecture le 21/10/2022  
Affiché le  
ID : 048-200069151-20221020-DELIB\_2022\_156-DE

République française  
Département de la Lozère  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 20 octobre 2022 à 18 heures

Date de Convocation 13 octobre 2022

<b>Membres en exercice : 35</b>  <b>Présents : 21</b> <b>Votants : 30</b> <b>Pour : 30</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>	<p>L'an deux mille Vingt-deux et le 20 octobre, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p><b>Présents :</b> Henri COUDERC, Flore THEROND, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Marie-Thérèse CHAPELLE, Régine DOUSSIÈRE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Jaclyn MALAVAL, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Vincent PRATLONG, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY, Jean-Philippe VERNHET,</p> <p><b>Représentés :</b> Alain CHMIEL A Jaclyn MALAVAL, Alain ARGILIER A Henri COUDERC, René JEANJEAN A Christian ALBARIC, Gérard PÉDRINI A Pierre HERRGOTT, Damien ARMAND A Flore THEROND, Michel COMMANDRE A Daniel GIOVANNACCI, Sébastien MOREAU A Bdeia AMATUZZI, Roselyne PRADEILLES A Marie-Thérèse CHAPELLE, Bernard RIEU A Maurice DUNY,</p> <p><b>Excusés :</b> Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Serge VEDRINES, Gérard PÉDRINI, Damien ARMAND, Michel CAPONI, Michel COMMANDRE, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Daniel REBOUL, Bernard RIEU, Jean WILKIN</p> <p><b>Absents :</b></p> <p><b>Présents non votants :</b></p>
--	--

Secrétaire de séance : Madame Régine DOUSSIÈRE

## DELIB-2022-156 - VALIDATION PROJET DE RÉGULARISATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES DES BONDONS

Le Conseil communautaire,

VU la délibération du 3 octobre 2018 de la commune des Bondons fixant la liste des captages d'eau potable à régulariser :

Captage Les Bondons	Captage Malbosc Amont
Captage Aubignière (Colas)	Captage Malbosc Aval
Captage Ruas Amont Bas	Captage Le Cros Ouest
Captage Ruas Aval	Captage Le Cros Est
Captage Lozérlette	Captage St Martin

VU la délibération du 3 avril 2019 de la commune des Bondons, qui lance la procédure de régularisation administrative des 10 captages et qui mandate le bureau d'études FALCON (SOGEXFO) pour la réalisation des études préalables ;

**VU** le transfert de la compétence eau au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes ;

**VU** les réunions de travail qui se sont déroulées en 2021 et 2022 avec le bureau d'études et les intervenants sur ce dossier et en particulier la réunion de synthèse en date du 29 septembre 2022 ;

**VU** la présentation conjointe de l'ARS et du bureau d'études lors du conseil d'exploitation de l'eau le 3 octobre 2022 ;

**CONSIDÉRANT** que la phase des Études Préliminaires est terminée et que, pour poursuivre sur la phase Enquête Publique, il convient que le Conseil communautaire valide deux points :

- La liste des captages à régulariser,
- Le volume de prélèvement pour chaque captage.

**CONSIDÉRANT** les propositions suivantes présentées à la réunion de synthèse :

- Abandon du captage Malbosc Amont qui fournit un très faible volume de prélèvement. Une extension des drains du captage de Malbosc Aval sera réalisée pour compenser le volume de Malbosc Amont.
- Mise en attente du captage Ruas Amont Bas (prise d'eau en rivière) pour lequel les travaux de régularisation seraient très onéreux et dont la mise en œuvre d'un débit réservé pourrait ne pas permettre de prélèvement en période estivale, alors que c'est à ce moment-là qu'on en a besoin. Une réhabilitation complète du captage de Ruas Aval, avec extension des drains sera réalisée pour compenser le prélèvement en rivière de Ruas Amont Bas. Si les travaux ne permettaient pas d'obtenir un volume de prélèvement suffisant, ce captage serait alors régularisé.
- Tableau des volumes de prélèvement par UDI :

UDI	Volume de prélèvement	Débits journaliers en période de pointe m <sup>3</sup> /h
UDI Les Bondons	9 000 m <sup>3</sup>	44,5
UDI Ruas	4 300 m <sup>3</sup>	20,0
UDI Malbosc	2 900 m <sup>3</sup>	12,5
UDI Le Cros	4 000 m <sup>3</sup>	6,1
UDI Lozérlette	550 m <sup>3</sup>	7,6
UDI St Martin	3 000 m <sup>3</sup>	10,6
UDI Aubignières (Colas)	850 m <sup>3</sup>	2,9

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

**VALIDE** les propositions présentées ci-dessus par le bureau d'études ;

**AUTORISE** la poursuite de la procédure de régularisation administrative des captages de la commune des Bondons et le lancement de la phase Enquête Publique ;

**VALIDE** le devis du bureau d'études SOGEXFO d'un montant de 12.994,00€ HT pour la réalisation du dossier d'enquête publique ;

**VALIDE** le plan de financement ci-dessous pour la phase Enquête Publique :

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Affiché le



ID : 048-200069151-20221020-DELIB\_2022\_156-DE

	MONTANT EN € TTC
Constitution du Dossier	12 994.00
Frais de Publication Enquête	3 000.00
Frais Commissaire Enquêteur	2 000.00
Notification Enquête aux propriétaires	1 000.00
Imprévus	1 006.00
<b>COÛT TOTAL</b>	<b>20 000.00</b>
Agence de l'Eau Adour Garonne -50%	10 000.00
Conseil Départemental Lozère – 30%	6 000.00
Part CCGCC – 20%	4 000.00

**SOLLICITE** l'Agence de l'Eau Adour Garonne afin d'obtenir une aide financière d'un montant de 10 000€, soit 50% du coût de la phase Enquête Publique,

**SOLLICITE** le Conseil départemental de la Lozère, au titre du FRAT 2023, afin d'obtenir une aide financière d'un montant de 6 000€, soit 30% du coût de la phase Enquête Publique,

**AUTORISE** Monsieur le Président à lancer toute démarche et à signer toutes pièces utiles se rapportant à cette opération.

**Le Président,**  
Henri COUDERC

